



Extrait du registre des délibérations

2022-2-9

AR Prefecture COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉRIGORD-LIMOUSIN
04/03/2022-20220331-2022_2_9-DE
Reçu le 06/04/2022 Séance du 31 mars 2022
Département de la Dordogne

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

La Coquille

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :

22/03/2022

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 32

Pouvoirs : 2

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DARTOUT Marie-Jeanne (suppléante),

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, GRANET Jean-Claude (suppléant)

Absents et excusés et procurations : ALARY Daniel, COUNARIE Pascal, FAUCHER Danielle, COUTURIER Pierre-Yves, MARCETEAU Dominique (remplacée par son suppléant Jean-Claude GRANET), COMBEAU Bertrand, (absent a donné pouvoir à Françoise DECARPENTRIE), BOST Jean-François (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ) VAURIAC Bernard (remplacé par sa suppléante Marie-Jeanne DARTOUT)

Monsieur Michel THOMAS est désigné secrétaire de séance

Soutien financier à l'Ukraine

Le président propose à l'assemblée de soutenir la cause de l'Ukraine et d'apporter un soutien financier pour faire face à la crise humanitaire.

La participation de la collectivité pourrait être de 2 500 €. Cette somme pourrait être versée dans le cadre du Fonds d'Action extérieur des collectivités territoriales (FACECO).

Ce fonds est géré par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il permet aux collectivités territoriales d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (en cas de conflit). Le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.

Le FACECO permet :

- de garantir la gestion des fonds,
- de s'assurer que les fonds seront utilisés en pertinence,
- de veiller à la traçabilité des fonds versés vis-à-vis des collectivités et des contribuables.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE de verser une aide financière de 2500 € dans le cadre du FACECO pour soutenir l'Ukraine.**

La somme sera inscrite au Budget Primitif 2022 du budget principal.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 1^{er} avril 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

